

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/15478
4 novembre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 3 NOVEMBRE 1982, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAN AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de porter à son attention la position adoptée par le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran en ce qui concerne les derniers événements survenus dans la guerre d'agression que les dirigeants irakiens imposent à l'innocent peuple iranien.

Le Représentant permanent de la République islamique serait très reconnaissant au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration ci-jointe comme document du Conseil de sécurité, au titre de la question intitulée "La situation entre l'Iran et l'Iraq".

L'Ambassadeur et Représentant permanent,
(Signé) Said Rajai KHORASSANI

Annexe

Déclaration du Ministère iranien des affaires étrangères

Au nom d'Allah, le Très Miséricordieux

Le lundi 1er novembre 1982, les forces armées de la République islamique d'Iran ont déclenché une offensive victorieuse contre les forces d'occupation iraqiennes en Iran, en vertu de leur droit inaliénable à la légitime défense. Cette opération avait pour seul objectif la reconquête des territoires occupés illégalement par les Iraquiens au tout début de leur agression. Selon les informations les plus récentes, les zones libérées sont les postes frontières iraniens de Bayat, Nahranbar, Chamsari et Raboot ainsi que les champs pétrolifères de Bayat, dont la production s'élevait à 25 000 barils de brut par jour avant l'occupation iraquienne. En outre, quatre hauteurs stratégiques des monts Hamiran dans la zone frontalière, désignées par les numéros 290, 292, 298 et 400, ont été libérées. Enfin, l'ennemi a dû céder le contrôle des routes d'Einkhosh, de Moosian et de Dehloran à la suite de cette opération.

Il convient de noter qu'au début de l'année, après avoir subi plusieurs défaites cuisantes lors de batailles livrées contre nos combattants musulmans dont l'aboutissement a été la libération de Khoramshahr, le régime iraquien a annoncé qu'il retirait unilatéralement ses troupes jusqu'aux frontières internationalement reconnues; Saddam Hussein a promis que le retrait des forces iraquiennes serait achevé à la fin du mois de juin 1982. A cette époque, l'Iran a informé la communauté internationale que cette prétendue initiative de paix de la clique dirigeants iraquienne ne visait qu'à camoufler sa défaite et son retrait forcé de la plus grande partie des territoires occupés. Le Gouvernement iranien a fait remarquer que ce prétendu retrait ne portait que sur les zones que l'ennemi avait été contraint d'abandonner et qu'il occupait toujours illégalement de nombreuses zones stratégiques appartenant à la République islamique d'Iran.

Malheureusement, la communauté internationale en général et le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies en particulier n'ont pas pris bonne note des réalités du front. Au paragraphe 3 de la résolution 522 (1982) du Conseil de sécurité en date du 4 octobre 1982, dont il convient de faire remarquer qu'elle a été adoptée alors que nos forces libéraient trois hauteurs stratégiques iraniennes occupées illégalement par l'Iraq, le Conseil s'est félicité "de ce que l'une des parties s'était déjà déclarée prête à coopérer à l'application de la résolution 514 (1982) et demandait à l'autre partie de faire de même".

Après s'être efforcé, depuis deux ans que dure l'agression de l'Iraq contre la République islamique d'Iran, de se montrer "impartial" au point de s'adresser à la victime et à l'agresseur de la même manière, le Conseil de sécurité a "réagi positivement" à la propagande iraquienne. La conception particulière que le

Conseil a de l'impartialité l'a poussé à accorder officiellement protection et appui à l'agresseur; celui-ci, forcé de battre en retraite sur la plupart des champs de bataille, avait en même temps lancé un appel à la communauté internationale, dont il avait violé les règles de façon si flagrante au cours des deux années précédentes, abrogeant unilatéralement des traités, en violation du principe nacta sunt servanda, recourant à l'emploi de la force pour régler des différends internationaux au mépris des Articles 33 et 37 de la Charte des Nations Unies, portant atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté d'un pays musulman voisin et non aligné, en violation du Préambule et de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies ainsi que des principes du Mouvement des non-alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique, bombardant des objectifs civils, notamment des hôpitaux, des écoles, des habitations et des sanctuaires, contrairement à tous les principes du droit international, en général, et aux Conventions de Genève sur la conduite de la guerre, en particulier, sans oublier les nombreuses atteintes au droit international et à la morale généralement admise, raisons qui toutes justifieraient le jugement et le châtement des dirigeants du Baas comme criminels de guerre.

On s'attendait à ce que tous les organes internationaux de bonne foi condamnent ces crimes flagrants contre l'humanité, commis par les mercenaires du Baas à l'encontre de l'innocent peuple iranien. On était en droit d'espérer que le Conseil de sécurité garderait au moins le silence au moment où nos forces populaires de libération réussissaient à chasser les criminels de guerre iraqiens hors de notre territoire islamique, puisqu'il s'était abstenu d'intervenir pendant que les agresseurs iraqiens se livraient au carnage évoqué plus haut. Or, en appuyant si manifestement les dirigeants iraqiens dans les résolutions qu'il a adoptées, le Conseil de sécurité s'est avéré être un asile et un refuge pour ces criminels de guerre.

Dans ces conditions, on peut s'attendre à ce que très prochainement l'honorable représentant de l'Iraq cherche refuge une fois de plus auprès du Conseil, sans doute pour se plaindre de ce que celui-ci ne parvient pas à nous empêcher de libérer nos territoires ni à mettre fin à la lutte que nous menons pour préserver notre intégrité territoriale et notre souveraineté, en dépit des efforts diplomatiques inlassablement déployés par l'Iraq et ses alliés impérialistes.

Nous espérons fermement que les faits nouveaux intervenus récemment sur le théâtre des opérations qui ont abouti à la libération d'une autre partie de notre territoire, dont l'Iraq prétend s'être retiré depuis longtemps, aideront ceux qui n'ont pas encore été capables de comprendre les réalités de la guerre d'agression imposée par l'Iraq à reconnaître que nous avons été les victimes d'une vaste campagne d'information mensongère menée par l'Iraq et la cible des visées impérialistes des Etats-Unis et de leurs alliés.

"Et ne recherche pas ce que tu ne connais pas; car tout ce que tu auras entendu, vu ou ressenti sera examiné (le jour du Jugement)."

(Coran, 17:36)